

Le label national "France Terre Textile" est lancé

Prolongeant les quatre labels régionaux existants, le nouveau label veut valoriser la fabrication et le savoir-faire d'origine française.



Les représentants des quatre labels régionaux. De gauche à droite : Eric Boël (Auvergne-Rhône-Alpes), Gianni Pavan (Alsace), Paul de Montclos (Vosges) et Raphaël Clochette (Nord).

C'EST au siège de l'Union des industries textiles (Uit), à Clichy, que vient d'être mis sur orbite officiellement le label national *France Terre textile* et sa Fédération, prolonge-

ment logique des quatre labels régionaux *Vosges Terre textile*, *Alsace Terre textile*, *Nord Terre textile* et *Rhône-Alpes-Auvergne Terre textile*. Un lancement en présence des 60 entreprises agréées, sous

l'égide de Paul de Montclos, instigateur du label dans les Vosges, et d'Yves Dubief, président de l'Uit. En cohérence avec les dernières prises de parole de l'Uit, érigeant la valorisation de l'origine et des savoir-faire comme une priorité pour le textile français. Et ce notamment en recourant aux labels volontaires existants, dont ce label régional, devenu national de par son succès.

Techniquement les 60 (pour le moment) entreprises labellisant des produits sous cette «Aoc textile» pourront, au choix, apposer des étiquettes frappées du logo régional, comme auparavant (*Nord*

Cinq ans après le lancement, dans les Vosges, du premier label, ce sont 20 millions de produits qui sont aujourd'hui labellisés, via les quatre régions qui ont rejoint ce dispositif, dans des domaines aussi variés que le linge de maison, les articles chaussants, le prêt-à-porter, les accessoires de mode ou les vêtements d'image et professionnels.

S'il est difficile d'établir le chiffre d'affaires des produits vendus sous ce label (les entreprises agréées l'apposent sur certains de leurs produits, pas tous, et n'établissent pas de bilan à part), il représente cependant aujourd'hui un poids certain. Les 60 entreprises agréées représentent elles-mêmes 600 millions d'€ de chiffre d'affaires, dont 47% à l'export, pour 5.000 emplois en France.

Donner une impulsion

Au-delà des chiffres, ce label «pas comme les autres» a réussi à redonner une véritable impulsion à la filière, selon ses initiateurs. «À l'instar d'autres filières dont la chaîne de production est éclatée, morcelée, la filière textile française est la seule à être parvenue à fédérer l'ensemble de ses acteurs – du fabricant de fil à la distribution de l'article confectionné – autour d'une définition commune, visant à pérenniser les emplois français, en produisant localement, en échangeant avec les confrères, dans un souci de transparence pour le consommateur et de respect de l'environnement. C'est le seul label de filière transversal», fait observer Paul de Montclos. Le dirigeant de *Garnier Thiébaud* espère voir d'autres régions rejoindre le label, comme la Champagne-Ardenne (en projet), le Sud et le Grand Ouest, bien sûr, même si ce dernier, avant tout zone de confection, est moins directement concerné.

«Fabriquer un article textile, précise-t-il encore, ne se résume pas à la dernière ouvraison, c'est une succession d'étapes de production qui sont toutes aussi importantes les unes que les autres. Les règles communautaires du "Made in" ne mettent pas l'amont en valeur, alors que notre label a séquencé l'ensemble du processus de

Journal du Textile

Chaque mardi matin à 8 heures sur votre iPad

DISPONIBLE SUR L'APPSTORE



Sachez tout

sur l'activité textile

où que vous soyez dans le monde

FRANCE TERRE TEXTILE EN CHIFFRES

60

entreprises agréées

20

millions de produits labellisés

600

millions d'euros de chiffre d'affaires, dont 47% à l'export

5.000

emplois en France

Terre textile, *Vosges Terre textile*...), ou du logo national *France Terre textile*, déclinant les mêmes codes graphiques, afin que le consommateur s'y retrouve. L'intérêt de ce label ombrelle est d'apporter une dimension supplémentaire, avec davantage de visibilité à l'export. Un autre label vient également d'être décliné, ciblant le tissu et non le produit dans sa totalité. Il s'agit de *Tissu labellisé France Terre textile* et les entreprises pourront choisir de l'apposer sur les produits concernés, à défaut du label global.

production, en lui attribuant des points : la R&D représente 15 points, la filature et le tissage 25, l'ennoblissement et la confection également, tandis que la logistique en vaut 10. Il faut qu'un produit atteigne 75 points sur 100 pour être labellisé.»

France Terre textile sera présent en novembre au Salon Mif (*Made in France*), porte de Versailles, et espère fédérer davantage autour de son label en organisant des rencontres entre les industriels agréés et de grands donneurs d'ordres.

ODILE MOPIN ●